

PIECE F

Abrogation des cartes communales



Enquête publique

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
de la communauté de communes Granville
Terre et Mer ET abrogation des cartes
communales en vigueur sur les communes de
Folligny, Le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et
Saint-Sauveur-La-Pommeraye

Abrogation des cartes communales

De Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer, et Saint-Sauveur-la-Pommeraye

Les communes membres de la communauté de communes Granville Terre et Mer présentent une situation hétérogène en matière de document d'urbanisme :

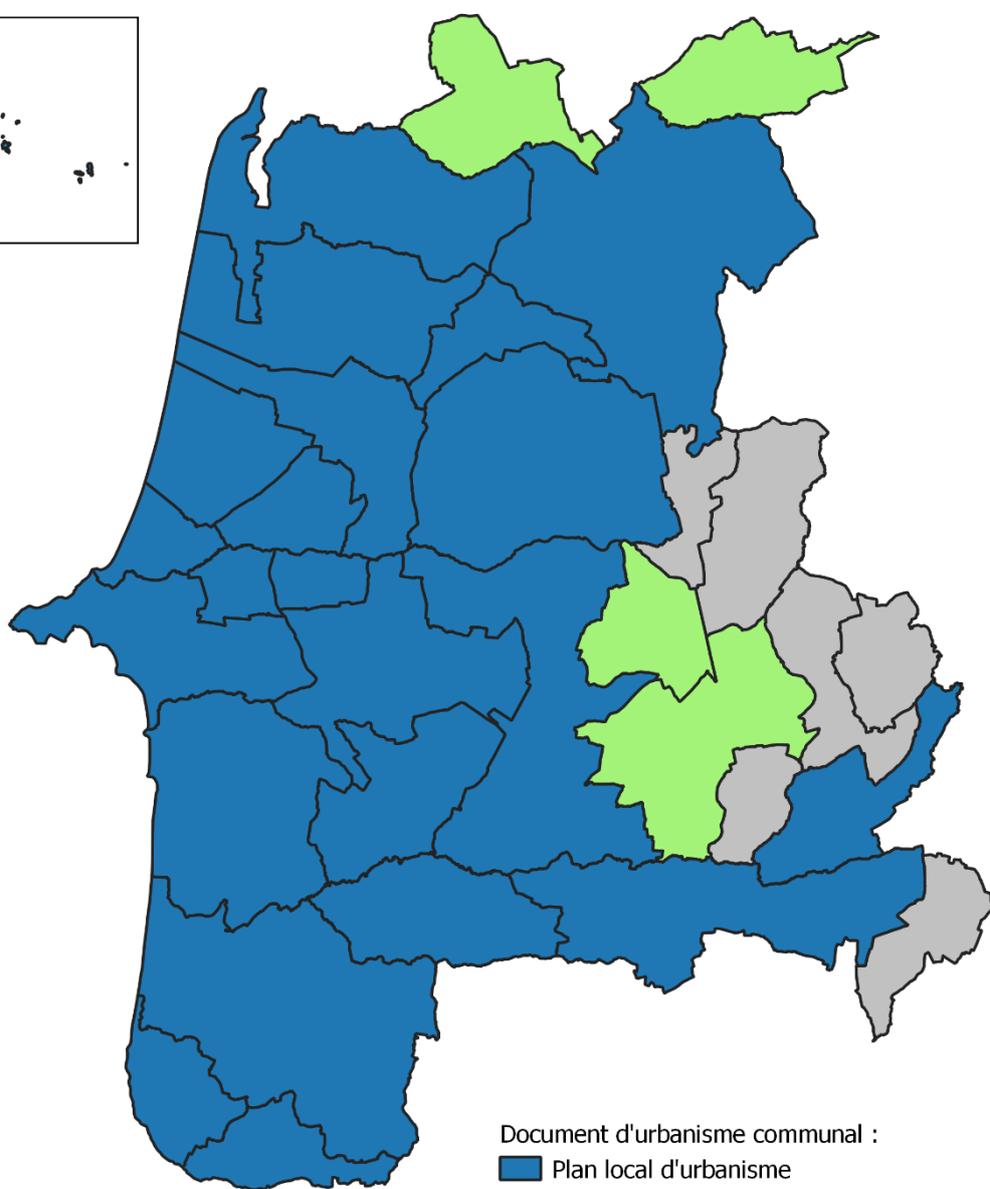
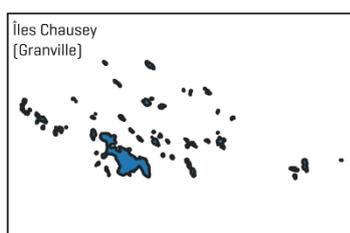
- Les communes Beauchamps, Équilly, Hocquigny, le Loreur, la Meurdraquière et la Mouche n'ont pas de document d'urbanisme et sont donc régies par le **règlement national d'urbanisme** ;
- Les communes d'Anctoville-sur-Boscq, Bréhal, Bréville-sur-Mer, Bricqueville-sur-Mer, Carolles, Cérences, Champeaux, Chanteloup, Coudeville-sur-Mer, Donville-les-Bains, Granville, Hudimesnil, Jullouville, la Haye-Pesnel, la Lucerne d'Outremer, Longueville, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Pierre-Langers, Saint-Planchers et Yquelon sont dotées de **plans locaux d'urbanisme** dont l'ancienneté varie entre 2006 et 2025 ;
- Les communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont dotées d'une **carte communale**, respectivement depuis le 13 mars 2008, le 14 juin 2007, le 2 juin 2009 et le 6 février 2015.

La prise de compétence de la communauté de communes en matière de documents d'urbanisme, et la prescription d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer qui a suivi permet notamment de renforcer la cohérence territoriale et homogénéisant es règles de construction et en présentant un projet d'aménagement commun à l'échelle du territoire. En effet le PLUi à vocation à remplacer les [éventuels] documents d'urbanisme en vigueur à ce jour pour devenir le seul document d'urbanisme applicable sur le territoire.

Cependant, l'approbation du PLUi ne peut emporter l'abrogation des cartes communales qu'il remplace que si cette abrogation à fait l'objet d'une enquête publique. Le présent dossier détaille le zonage des cartes communales en vigueur et les compare au zonage prévu au projet de PLUi.

Sous réserve d'un avis favorable de la commission d'enquête, le conseil communautaire de Granville Terre et Mer prononcera l'abrogation des cartes communales de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye parallèlement à l'approbation de son plan local d'urbanisme intercommunal.

DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES DE GRANVILLE TERRE ET MER



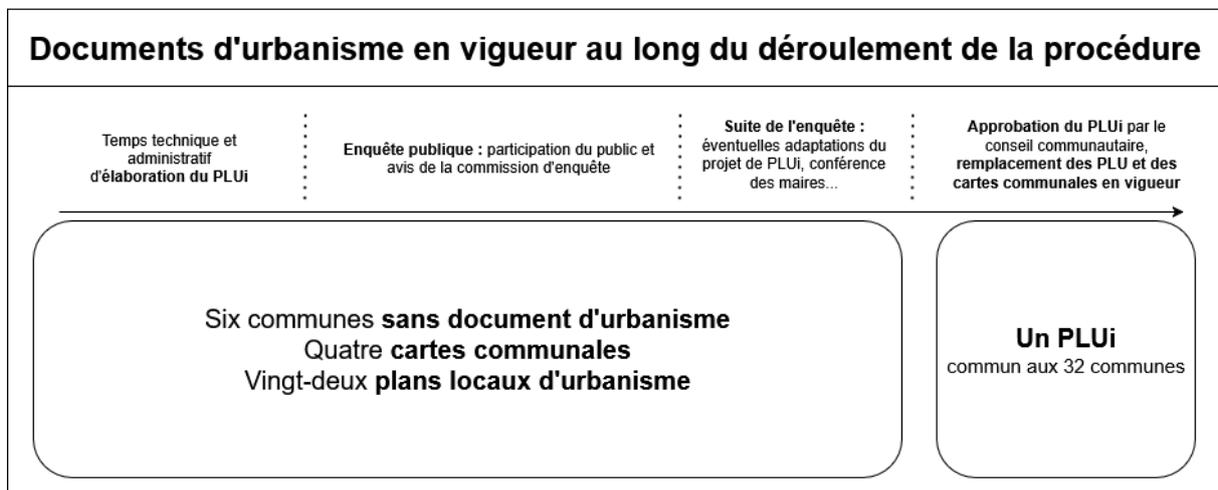
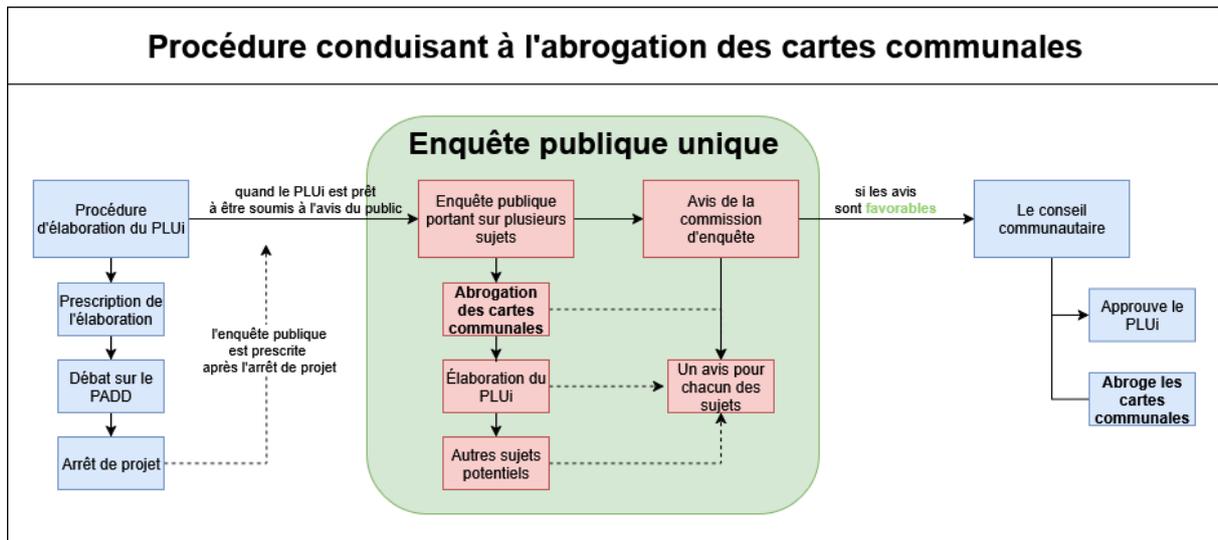
Document d'urbanisme communal :

■ Plan local d'urbanisme

■ Carte communale

■ Pas de document d'urbanisme (RNU)

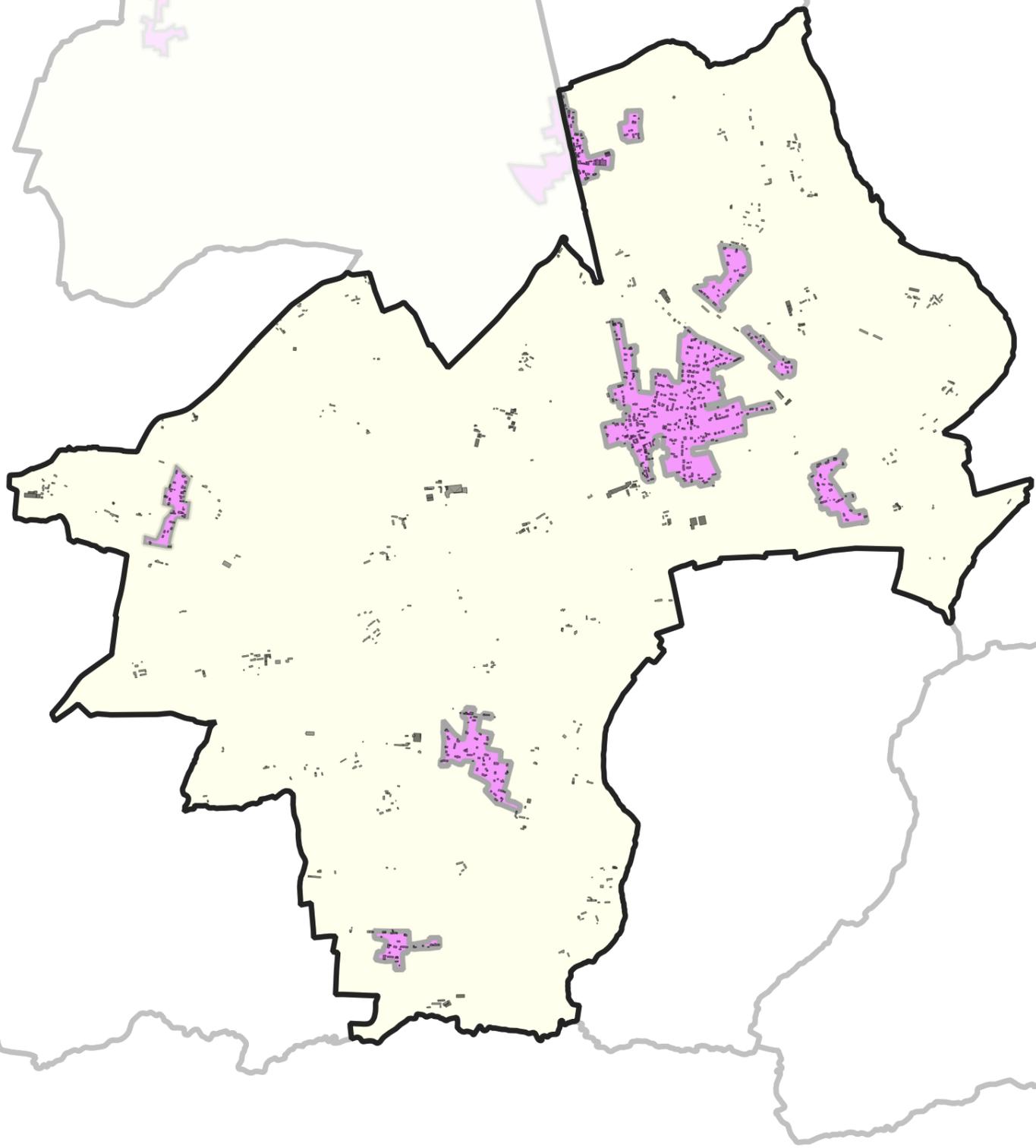
PROCÉDURE D'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES



**COMPARAISON
DES CARTES COMMUNALES
ET DU PROJET DE PLUi
DANS LES COMMUNES
CONCERNÉES**

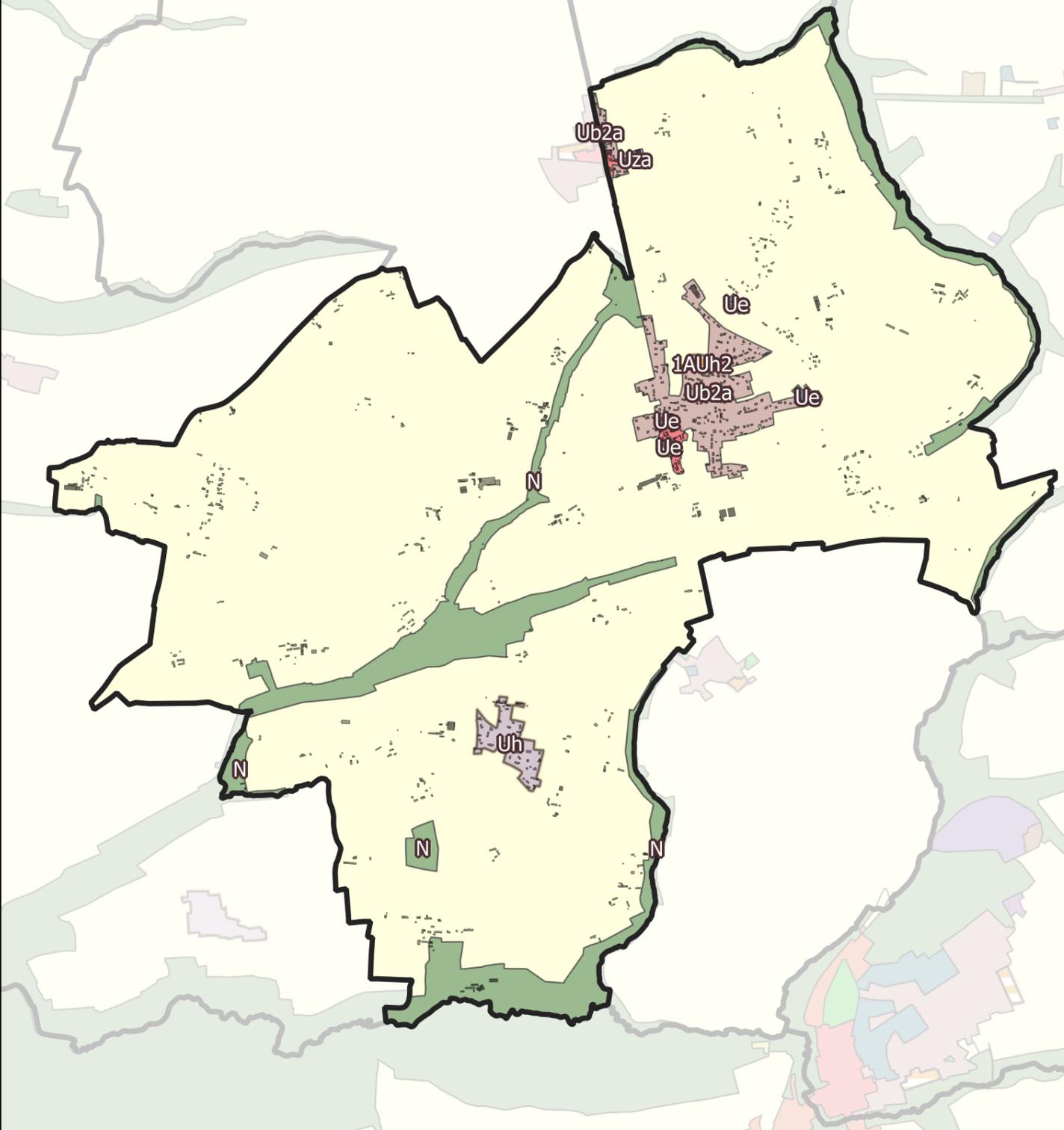
CARTE COMMUNALE

FOLLIGNY



ZONAGE PLUI

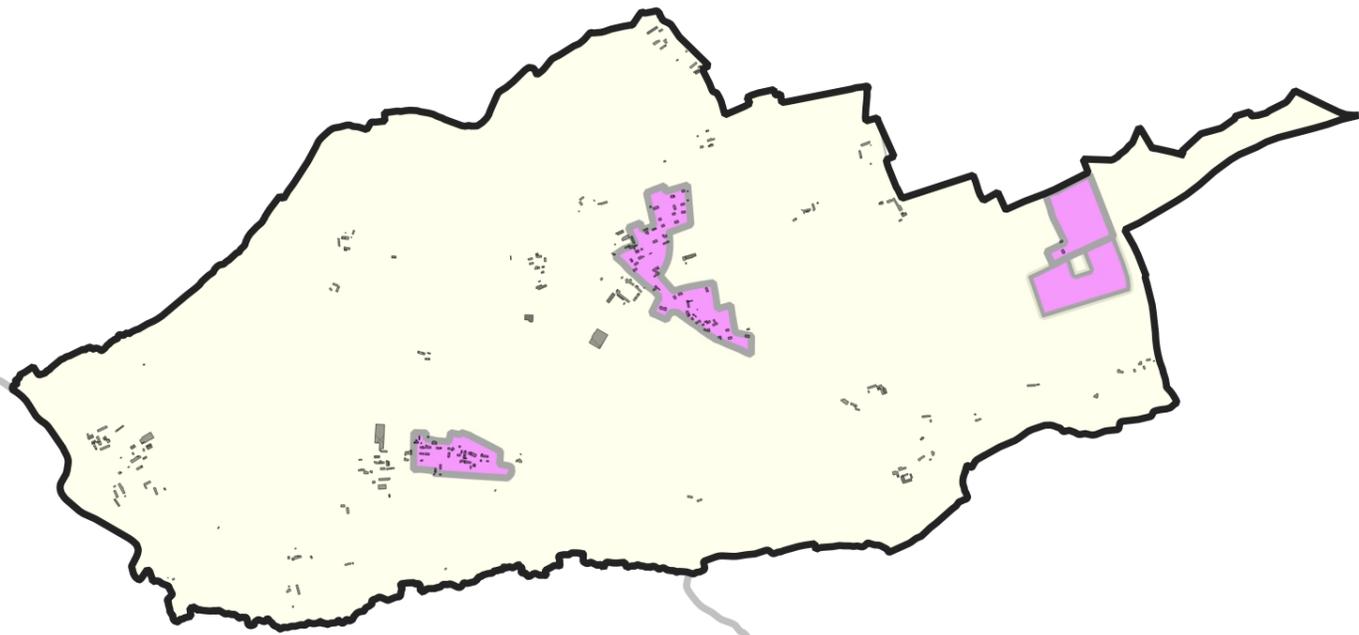
FOLLIGNY



Attention, cette cartographie ne présente que la sectorisation du PLUi (les zones AU, U, A, et N et leurs sous-secteurs) et non le zonage intégral pour la commune de Folligny. Pour plus d'informations se reporter au dossier complet du PLUi.

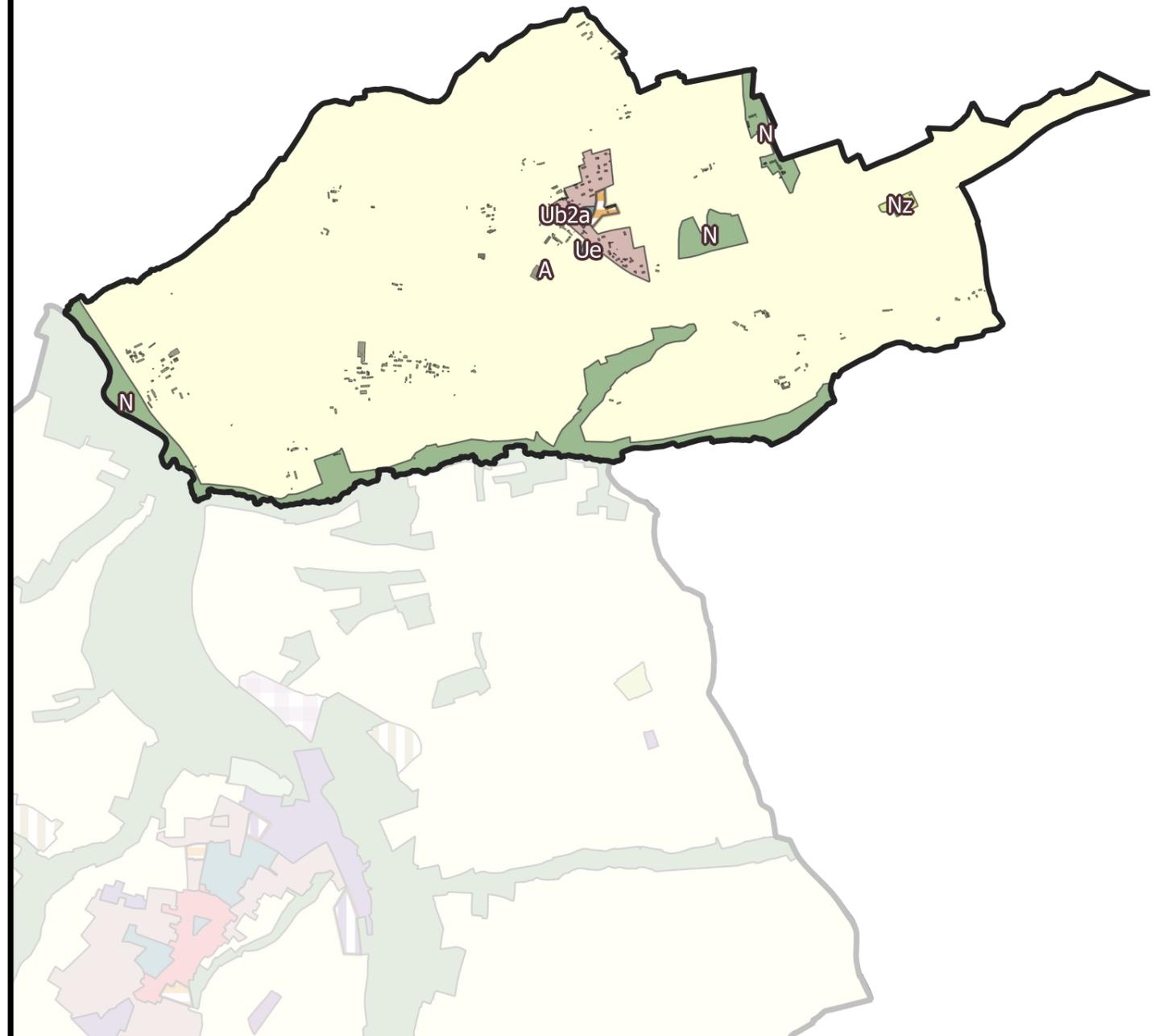
CARTE COMMUNALE

LE MESNIL-AUBERT



ZONAGE PLUI

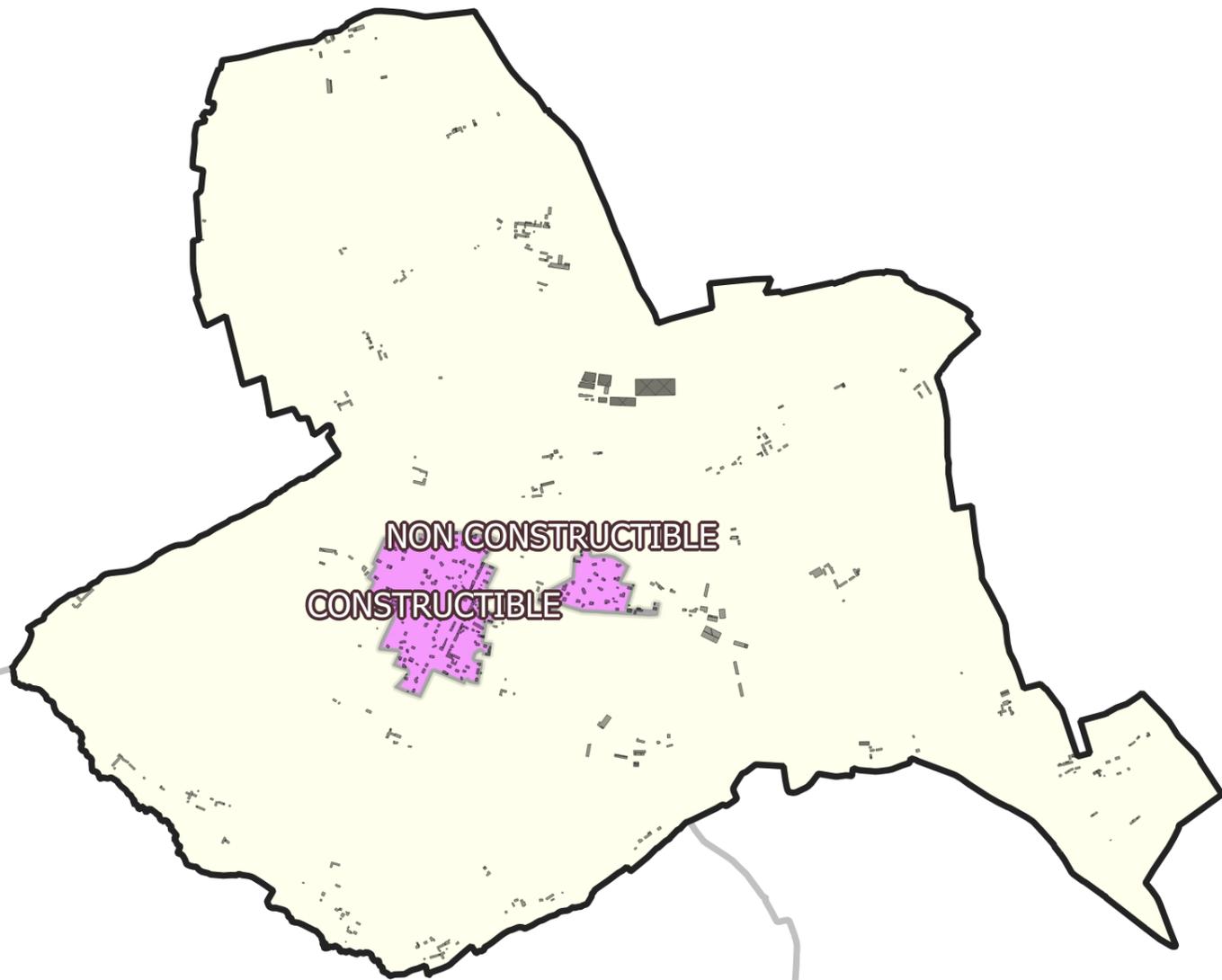
LE MESNIL-AUBERT



Attention, cette cartographie ne présente que la sectorisation du PLUi [les zones AU, U, A, et N et leurs sous-secteurs] et non le zonage intégral pour la commune de Le Mesnil-Aubert. Pour plus d'informations se reporter au dossier complet du PLUi.

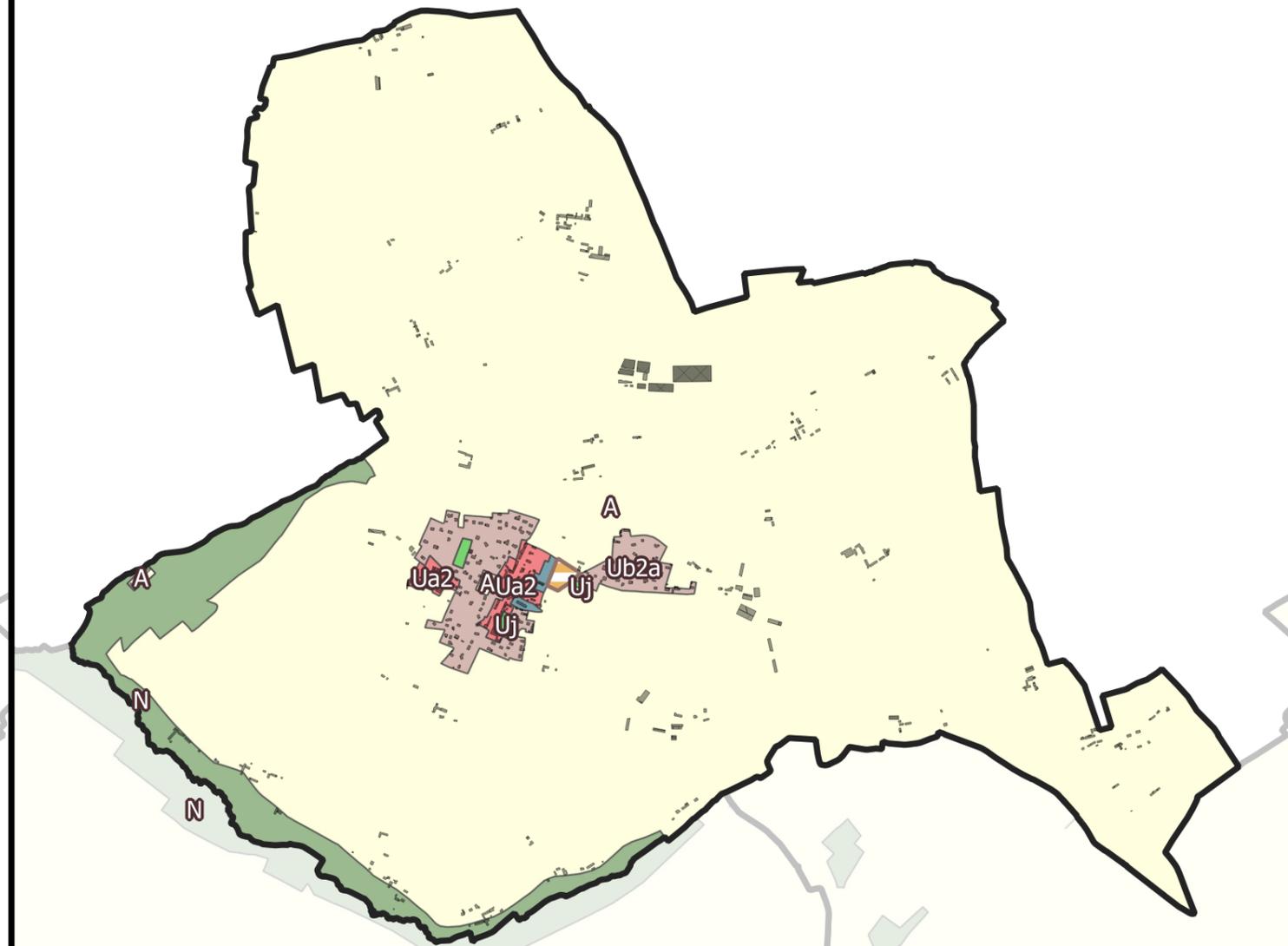
CARTE COMMUNALE

MUNEVILLE-SUR-MER



ZONAGE PLUI

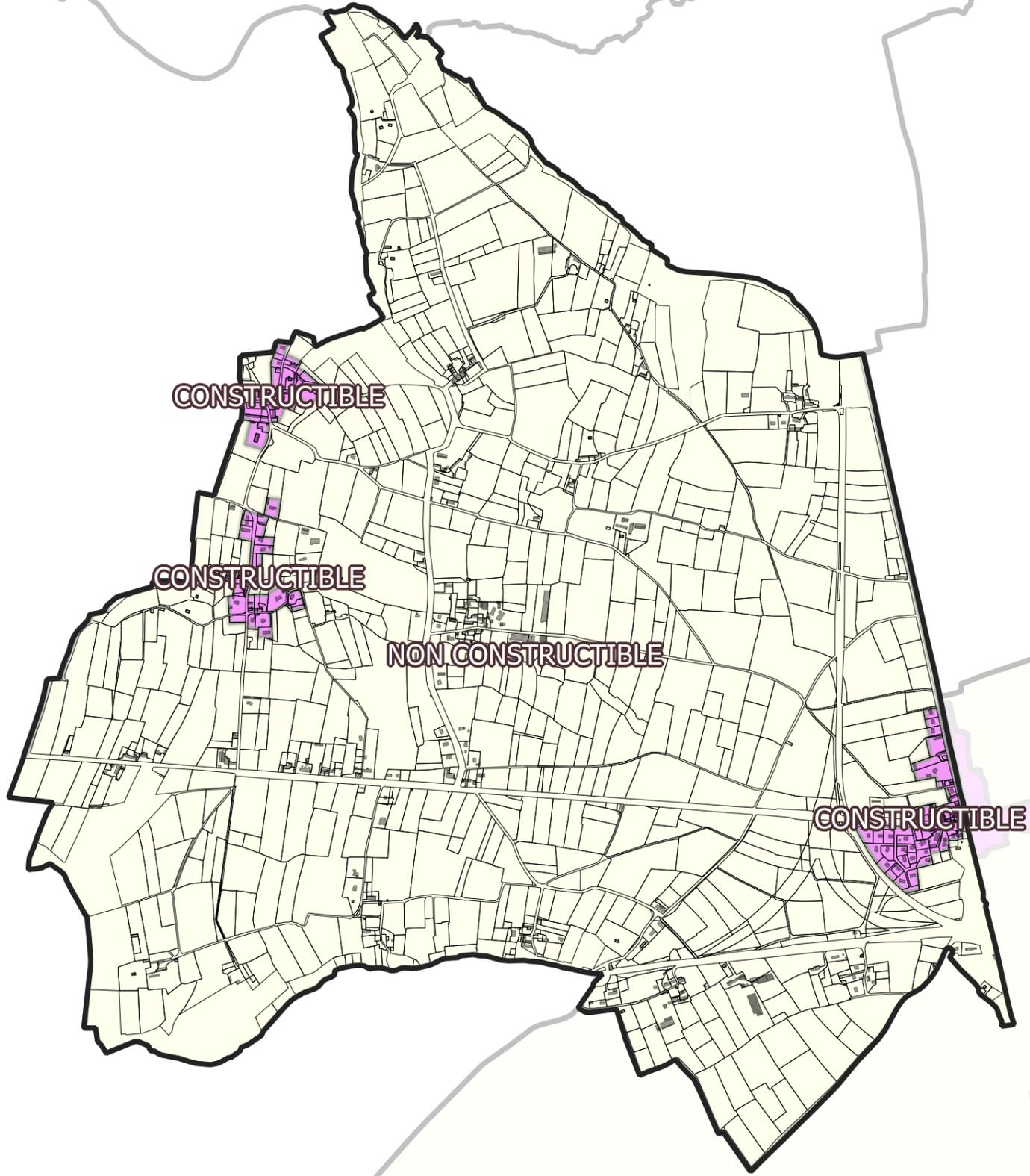
MUNEVILLE-SUR-MER



Attention, cette cartographie ne présente que la sectorisation du PLUi [les zones AU, U, A, et N et leurs sous-secteurs] et non le zonage intégral pour la commune de Muneville-sur-Mer. Pour plus d'informations se reporter au dossier complet du PLUi.

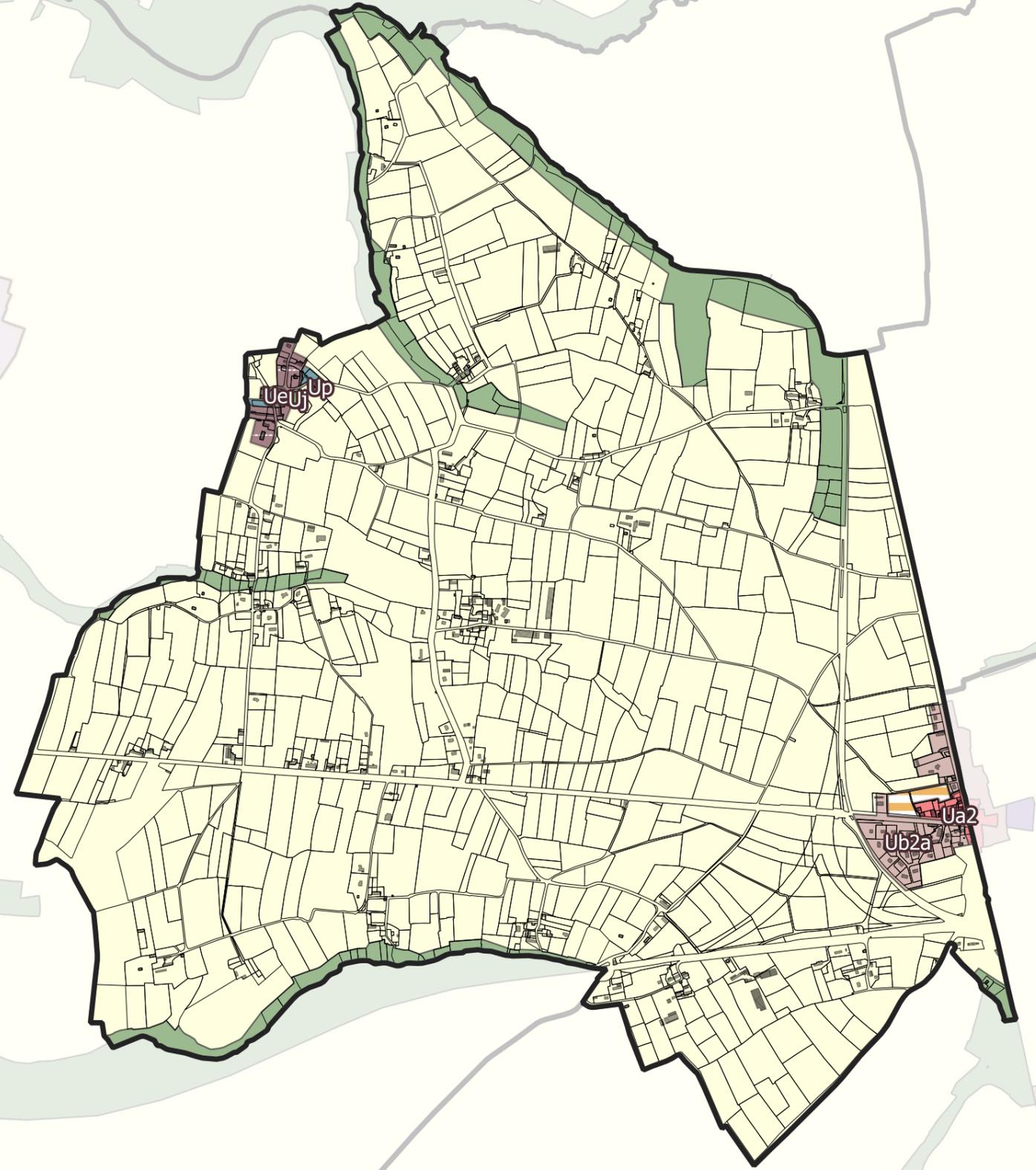
CARTE COMMUNALE

SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE



ZONAGE PLUI

SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE



Attention, cette cartographie ne présente que la sectorisation du PLUi [les zones AU, U, A, et N et leurs sous-secteurs] et non le zonage intégral pour la commune de Saint-Sauveur-la-Pommeraye. Pour plus d'informations se reporter au dossier complet du PLUi.